



15ème legislature

Question N° : 24470	De Mme Alexandra Valetta Ardisson (La République en Marche - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports		Ministère attributaire > Sports
Rubrique >sports	Tête d'analyse >Difficultés rencontrées par les structures dé	Analyse > Difficultés rencontrées par les structures déconcentrées du CNOSP.
Question publiée au JO le : 12/11/2019 Réponse publiée au JO le : 04/08/2020 page : 5347 Date de changement d'attribution : 07/07/2020 Date de renouvellement : 07/07/2020		

Texte de la question

Mme Alexandra Valetta Ardisson interroge Mme la ministre des sports sur la baisse du budget alloué à l'animation territoriale et la diminution des emplois aidés, depuis que la ville de Paris a été désignée pour les jeux Olympiques d'été en 2024. Mme la députée a été alertée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSP) des Alpes-Maritimes au sujet des difficultés rencontrées par les structures déconcentrées du CNOSP et par les clubs sur le terrain. Elle souhaiterait savoir si le budget du sport va augmenter au travers des recettes fiscales que perçoivent l'État par le biais du sport ou bien connaître les mesures prises par le ministère pour contrer cette diminution budgétaire et défendre le sport dans les territoires.

Texte de la réponse

L'Agence nationale du sport (ANS) dispose de plusieurs enveloppes de crédits d'intervention destinés à être attribués aux acteurs du monde sportif afin de remplir les missions qui lui ont été assignées par la loi n° 2019-812 du 1er août 2019 : développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques. Les crédits de l'Agence dont peuvent bénéficier les associations sportives locales relèvent essentiellement des crédits de la « part territoriale ». Celle-ci s'élève en 2020 à 129,75 M€, et connaît une augmentation par rapport aux crédits réellement versés en 2019 (117,5 M€) et en 2018 (112,5 M€). Ce montant qui comprend les crédits d'un fonds territorial de solidarité créé en 2020, est essentiellement réservé aux projets menés par les ligues, comités régionaux, comités départementaux et clubs. Les crédits de la part territoriale sont ventilés selon deux dispositifs : - les projets sportifs fédéraux, qui consistent à responsabiliser davantage les fédérations sportives en leur donnant la possibilité de décliner au plan territorial leur stratégie fédérale selon les objectifs fixés par l'Agence de réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive. Ainsi, les fédérations instruisent les dossiers de demande de subventions de leurs structures déconcentrées et associations affiliées et proposent à l'Agence au regard du respect des objectifs prioritaires qu'elles ont fixés, une liste de subventions à attribuer. Les associations sportives qui souhaitent présenter une demande de subvention peuvent se référer aux projets sportifs fédéraux publiés sur le site de l'agence : <http://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF> ; - les projets sportifs territoriaux qui consistent à accompagner les demandes des associations sportives liées à l'emploi, l'apprentissage et au plan « aisance aquatique », qui sont instruites par les services déconcentrés de l'Etat en charge du sport. Quel que soit le dispositif concerné, l'Agence assure le paiement de l'ensemble des subventions aux associations (environ 18 000 subventions en 2019



pour 14 000 bénéficiaires). L'ANS dispose également de crédits pour le soutien à la construction ou la rénovation des équipements sportifs. Ces derniers sont essentiellement la propriété des collectivités locales. Ces crédits sont destinés à permettre l'équipement des territoires carencés, la construction et la rénovation des piscines dans le cadre du plan « Aisance aquatique », le développement des équipements sportifs en territoire ultramarins et la mise en accessibilité des équipements pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap. En 2019, l'enveloppe des crédits affectés par appels à projet a été de 55 M€.